

Ampuis.comm'

JUIN 2020



Au service de tous les Ampuisais

Le 15 mars dernier, lors du premier tour des élections municipales, vous avez décidé d'accorder votre confiance à notre équipe. Je tenais à vous en remercier chaleureusement.

Dès le lendemain, la crise sanitaire qui frappe encore notre pays a bouleversé nos vies, nos repères, nos certitudes. La procédure électorale a été ajournée. Les membres de l'ancienne équipe municipale et de la nouvelle ont alors œuvré ensemble pour faire face aux conséquences humaines et économiques de cette pandémie, et ce travail en commun est à saluer.

Il a fallu attendre le 28 mai pour que le conseil municipal puisse se réunir, afin de procéder à l'élection du nouveau maire. Cette élection est une preuve de confiance qui m'honore et uï m'engage. Une responsabilité importante, notamment dans la crise que nous connaissons, dont je prends toute la mesure avec humilité, sens des responsabilités et enthousiasme.

À la tête d'une équipe dont je connais la détermination et le dévouement, je gérerai notre village avec rigueur, écoute et réalisme. Le travail effectué jusqu'à présent mérite et exige d'être poursuivi afin de conserver la dynamique initiée, qui fait aujourd'hui d'Ampuis un village aussi attractif.

De grands défis nous attendent : la construction d'une résidence sénior intergénérationnelle, la création de la première zone communale en matière de développement durable, la réfection de la salle du carcan et bien d'autres projets encore. Je veux le meilleur de l'innovation et de l'audace pour notre territoire, mais, je souhaite également que les services, la proximité et la sécurité restent les fondamentaux de notre village.

Vous pouvez compter sur moi pour qu'Ampuis préserve sa qualité de vie et défende sa place au sein de l'agglomération de Vienne Condrieu.

Pour finir, je tenais à remercier une nouvelle fois Gérard Banchet pour son engagement de plus de 19 ans à la tête de notre commune.

**Bien à vous,
Richard Bonnefoux
Maire d'Ampuis**



Commerçants



Camara Ampuis

La boutique PHOTO MIRE, installée à Condrieu depuis 1975, a déménagé ses locaux sur Ampuis, au 5 Boulevard des Allées, à côté de la Mairie, depuis le 17 mai 2020.

Laurence et Sébastien RUIZ vous accueillent du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, et le samedi jusqu'à 18h00.

Spécialistes de la photo, vous trouverez sur place la vente et reprise de matériels neufs et occasions, les accessoires, ainsi qu'un espace dédié aux tirages photos numériques au prix du net (à partir de 8cts/la photo 10x15).

Et sans rendez-vous, toutes vos photos d'identité aux normes pour vos documents officiels...

Laverie Côté Vignes

2 Route de la Taquière 69420 Ampuis

LAVERIE LIBRE SERVICE

- 6 H - 21 H
- Machines à laver de différentes capacités (système d'hygiénisation automatique à chaque cycle).
- Séchoir gros volume.
- Distributeur de lessive et adoucissant.
- Centrale de paiement vocale et tactile :
CB sans contact
Monnayeur
- Le jeudi : - 15% sur tarif machine à laver.
- Stationnement facile et gratuit.

CONTACT

Tél : 06 03 30 00 10

laveriecotesud@hotmail.com



La société CLIM'AIR Energie rejoint la Biscuiterie Park d'Ampuis !



Depuis plus de 10 ans implantée à Chasse-sur-Rhône, Clim'Air Energie a déménagé pour rejoindre les locaux de la biscuiterie park, 4 route du Recru, 69420 Ampuis.

Cette nouvelle structure propose des services de climatisation et est spécialisée dans la maintenance, le dépannage, la mise en service et l'installation de systèmes frigorifiques.

Notre équipe est à votre disposition pour vous proposer des études de projet et des devis personnalisés en fonction de vos attentes.

Nos techniciens interviennent sur les systèmes suivants :

Système de CLIMATISATION, toutes Marques

Système de POMPE À CHALEUR AIR/EAU - EAU/EAU, toutes marques

Système de FROID VINICOLE KREYER - AIRWELL - TECUMSEH

Chambre froide : Plateforme technique DAIKIN - CIAT - OSHNER.

En 2019, le groupe HSMA, dirigé par Stéphane Martinet-Andrieux, a repris cette entreprise et développe désormais ses compétences et son savoir-faire auprès de sa clientèle existante.

L'équipe Clim'Air pourra vous accueillir au sein de son showroom à partir de Septembre.

Vous pourrez venir y découvrir les systèmes de climatisation et de pompes à chaleur, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Pour toutes demandes d'informations concernant une prestation d'installation, de maintenance et de service après-vente, notre équipe sera à votre écoute par téléphone, au 04 78 96 38 68 ou par mail admin@climairenergie.fr

La Guinguette Infos

LA GUINGUETTE EST OUVERTE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE...

...Du lundi au jeudi de 10h30 à 21h00 et du vendredi au dimanche de 11h00 à 22h30.

Restauration rapide en semaine.

Et friture, bavette, hamburger, plancha, bruschetta le week-end.

Bien sûr nous vous proposons aussi des glaces et des boissons fraîches tout au long de la journée, sans oublier les soirées que nous organiserons tout au long de l'été, sans oublier l'aire de jeux pour les enfants.

Alors n'hésitez pas à venir passer un agréable moment au bord du Rhône en famille ou entre amis.



En raison du COVID-19, l'Association des artisans et commerçants d'Ampuis a dû renoncer à l'organisation de sa semaine commerciale au mois de juin (tombola, animations diverses etc).

Néanmoins, le bureau s'est réuni dernièrement pour réfléchir sur :

- la date de remise des chèques aux deux associations gagnantes à l'issue de la journée du 8 décembre
- l'organisation d'une soirée conviviale entre les adhérents et leurs conjoints
- l'organisation d'une nouvelle manifestation pour pallier à la semaine commerciale
- et enfin sur le thème du calendrier 2021 qui sera offert à toutes les familles ampuisaites courant octobre

Courant juillet, nous envisageons de tous nous réunir pour parler de ces projets, mais bien évidemment cela dépendra des contraintes sanitaires en vigueur. Nous vous en tiendrons informés.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier les nombreux adhérents qui ont renouvelé leur cotisation et ce malgré un contexte difficile dû au Covid-19 et nous espérons que l'activité va redémarrer le plus rapidement possible pour chacun d'entre nous.

Lors de notre assemblée générale, nous avons eu le plaisir de rencontrer Richard Bonnefoux qui nous a dit toute sa satisfaction devant le dynamisme de notre association et qu'il veillerait avec la nouvelle équipe municipale à poursuivre ensemble nos bonnes relations pour des projets d'animations communes.

L'association remercie de nouveau la municipalité d'Ampuis pour le renouvellement de sa subvention annuelle et elle adresse tous ses encouragements à la nouvelle municipalité et un merci tout particulier à Gérard Banchet qui nous avait accordé toute sa confiance lors du redémarrage de notre association en 2016.

Le président : Julien Gauthier

Les artisans et commerçants qui voudraient rejoindre notre association peuvent s'adresser au président,

Julien Gauthier :

**Boulangerie "Au plaisir Gourmand"- Ampuis
tél. 06 23 68 69 23**

La cotisation permet de figurer dans la liste des adhérents et d'avoir un encart publicitaire dans le calendrier.

La fibre optique arrive à Ampuis

■ FIBRE OPTIQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE PAR ORANGE SUR NOTRE COMMUNE D'AMPUIS ?

Après de longs mois de travaux menés sur la Commune d'Ampuis par Orange avec son partenaire travaux Constructel, et la pose d'armoires fibre dans différents lieux de la commune, la commercialisation de la fibre optique a démarré sur Ampuis en début d'année.

Après une activité ralentie lors du confinement, les déploiements reprennent et les demandes de raccordement repartent à un bon rythme, signe de l'intérêt de nos administrés pour la fibre ! A date ce sont près de 700 foyers et locaux professionnels qui sont éligibles à Ampuis.

■ COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Afin de suivre les étapes du déploiement, vous pouvez consulter le site :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> et saisir votre adresse. cliquez sur le pictogramme et laissez vos coordonnées vous serez ainsi prévenu quand la fibre arrivera à votre adresse. Il faut préciser qu'il faut être déclaré éligible, pour ensuite demander le raccordement de son domicile à un opérateur de son choix (Orange ou un autre FAI). Si votre habitation n'est pas éligible en rouge, rien ne sert de demander le raccordement.

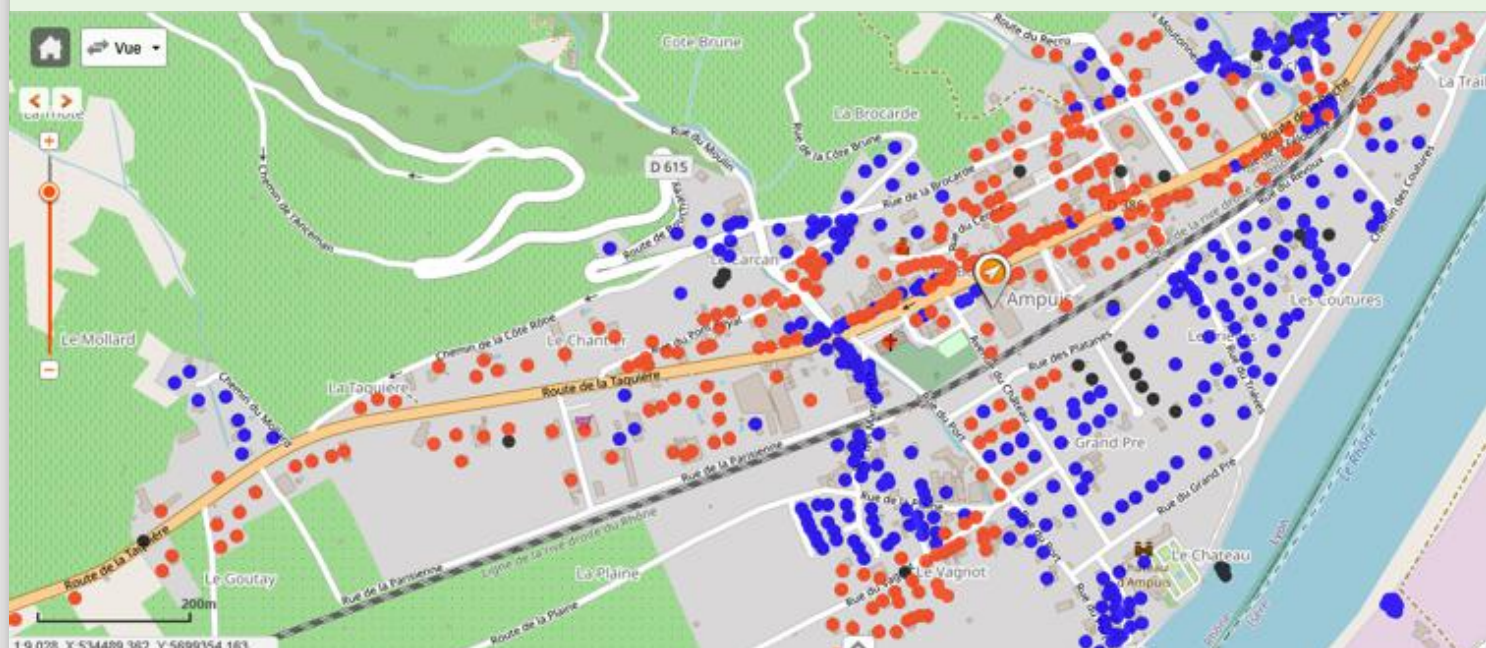
En pavillon, les frais de raccordement sont de 149 €, mais ils sont offerts par Orange par remboursement sur la première facture, cela ne coûte donc rien de se faire raccorder.

■ QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à des débits très élevés sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres. La fibre optique est capable d'acheminer des débits descendants considérables, jusqu'à 60 fois plus rapides que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL), pour recevoir des informations comme pour en envoyer.

A QUOI SERT LA FIBRE ?

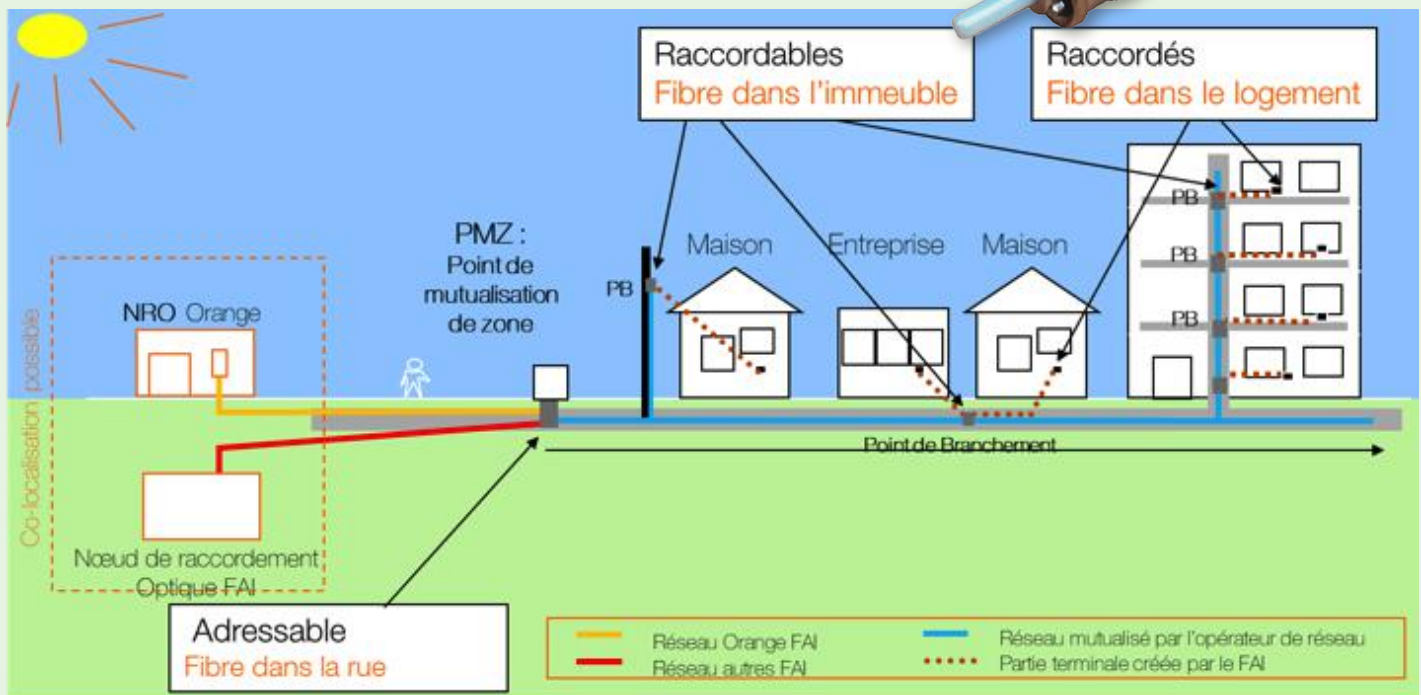
La Fibre Orange, c'est la possibilité de profiter de tous les usages en simultanée sur tous les écrans du foyer. C'est donc pouvoir accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements comme le streaming vidéo, les contenus Ultra Haute Définition, le son Dolby, la caméra 360°... Télécharger un film en HD de 30 Go prend 2h13 avec l'ADSL et 4 minutes et 30 secondes avec la Fibre !



► La carte ci-dessus illustre avec les points rouges les foyers éligibles.

Infos communales

► Schéma qui retrace les étapes du déploiement



■ QUI DÉPLOIE LA FIBRE ?

Orange a été nommée par le gouvernement et le Département pour être l'opérateur technique sur la commune.

C'est donc Orange qui déploie la Fibre sur Ampuis. Mais, comme le stipule le cadre réglementaire, ce réseau sera ouvert à tous les opérateurs qui souhaitent venir sur la commune.

Chaque habitant aura donc le choix de son Fournisseur d'Accès à Internet.

■ QUELLES SONT LES ÉTAPES DE DÉPLOIEMENT ?

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études en coordination avec les équipes municipales, l'installation des armoires de rue permettant à l'ensemble des opérateurs de venir proposer leur service, le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants.

Cette première phase est aujourd'hui terminée et permet déjà à la plupart des habitants du centre bourg de bénéficier de la fibre.

La deuxième phase consistera à déployer sur réseau aérien dans le reste de la commune, pour cela il faudra remplacer un certain nombre de poteaux. De longs mois seront nécessaires avant de rendre éligible 100% des foyers de la commune...

Un peu de patience merci !



La rubrique de Vienne Agglo

Des aides pour rénover votre logement

Vienne
Condrieu
Agglomération

QU'EST CE QU'UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ?

- Une action publique qui s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Habitat (PLH) pour répondre aux besoins de logements des habitants du territoire. Cette action a pris la forme d'une convention avec SOLIHA.
- Cette convention permet aux propriétaires d'obtenir des **conseils techniques gratuits et des subventions** (sous certaines conditions). Ces subventions sont accordées par l'ANAH, Vienne Condrieu Agglomération, le Département du Rhône et les caisses de retraites.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les propriétaires occupants** dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés par les financeurs.
- **Les propriétaires bailleurs** qui souhaitent conventionner leur logement et le louer à un loyer maîtrisé.

POUR QUELS PROJETS ?

- **Les travaux d'adaptation** du logement à la perte d'autonomie ou à une situation de handicap
- **Les travaux d'économie d'énergie** (isolation, chauffage, fenêtres, ventilation etc)
- **Les travaux dans des logements dégradés ou insalubres**



LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS COMMENCER AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS AUPRÈS DES ORGANISMES FINANCEURS.

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

RHÔNE ET GRAND LYON

CONTACTEZ SOLIHA Rhône et Grand Lyon, l'équipe d'animation mandatée par Vienne Condrieu Agglomération.

Permanence tous les premiers mercredis du mois, de 14 h à 16 h, sans RDV (amenez votre avis d'imposition)

EN MAIRIE DE CONDRIEU :

4 mars - 13 mai - 1^{er} juillet - 7 octobre et 2 décembre.

EN MAIRIE D'ECHALAS :

5 février - 1^{er} avril - 3 juin - 7 septembre et 4 novembre



04 37 28 70 20



Contact.69@solihha.fr

Aude RICHARD, Cheffe de projets SOLIHA

" Contactez-nous afin qu'on vérifie ensemble votre éligibilité aux subventions.

Nous nous **déplacerons alors gratuitement à votre domicile** pour réaliser les diagnostics nécessaires et préciser avec vous votre projet de travaux. Nous monterons ensuite vos dossiers de demandes de subventions.

Notre équipe est là pour vous accompagner tout au long de votre projet."

Munissez vous de votre dernier avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour contacter SOLIHA.

Le nouveau Conseil Municipal



Richard BONNEFOUX

Maire - 49 ans



Karinne DAVID

1^{ère} Adjointe - 52 ans

Urbanisme - École
Jeunesse



Christian BASTIN

2^{ème} Adjoint - 66 ans

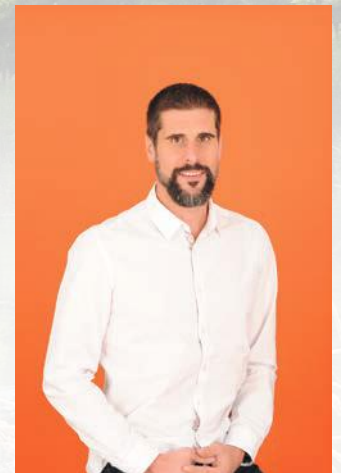
Finance - Personnel
Travaux-Sécurité



Maryline BILLON

3^{ème} Adjointe - 54 ans

CCAS-Culture-Restaurant
Scolaire-Festivité



Olivier PASCUAL

4^{ème} Adjoint - 45 ans

Communication-Développement
Durable-Fleurissement



Philippe HERARD

Conseiller Municipal délégué
46 ans

Sport et Associations

Les 17 conseillers



Mireille BARRET-BANETTE

Conseillère Municipale
72 ans



Fabien BAY

Conseiller Municipal
46 ans



Muriel BONNEFOND

Conseillère Municipale
47 ans



Virginie COROMPT

Conseillère Municipale
43 ans



Yves LAFOY

Conseiller Municipal
53 ans



Chantal MAYOUX

Conseillère Municipale
47 ans



Christian ORVOËN

Conseiller Municipal
60 ans



Sylvie THETIER

Conseillère Municipale
44 ans

municipaux



Martial DARMANCIER

Conseiller Municipal
54 ans



Ludovic DUFRESNE

Conseiller Municipal
44 ans



Violaine DURAND

Conseillère Municipale
31 ans



Claude GAY

Conseiller Municipal
57 ans



Christelle PARPETTE

Conseillère Municipale
46 ans



Guillaume POLI

Conseiller Municipal
43 ans



Elisabeth RAMARD

Conseillère Municipale
49 ans



Gilles THOLLET

Conseiller Municipal
42 ans



Corinne VAUDAIN

Conseillère Municipale
51 ans

Les commissions municipales

		TRAVAUX SÉCURITÉ				ÉCOLE GARDERIE JEUNESSE				CCAS PRÉSIDENT RICHARD BONNEFOUX	
		Christian BASTIN				Karinne DAVID		RESTAURANT SCOLAIRE		ÉLUS	
URBANISME		Christian ORVOËN		FINANCES		Claude GAY		Maryline BILLON		Maryline BILLON	
Karinne DAVID		Philippe HERARD		Christian BASTIN		Virginie COROMPT		Claude GAY		Elisabeth RAMARD	
Christian ORVOËN		Yves LAFOY		Christian ORVOËN		Mireille BARRET- BANETTE		Virginie COROMPT		Yves LAFOY	
Gilles THOLLET		Gilles THOLLET		Sylvie THETIER		Ludovic DUFRESNE		Mireille BARRET- BANETTE		Christelle PARPETTE	
Guillaume POLI		Guillaume POLI		Fabien BAY				Guillaume POLI		Martial DARMANCIER	
				Corinne VAUDAINÉ						Muriel BONNEFOND	



La rubrique santé

Crise sanitaire : COVID-19 et Confinement

Une équipe d'agents municipaux et de bénévoles à votre service



Suite aux restrictions sanitaires du Gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19, la Municipalité d'Ampuis a décidé de porter une attention particulière aux personnes de 70 ans et plus. Dès les premiers jours du confinement, le Centre Communal d'Action Sociale a activé un plan de solidarité fondé sur plusieurs services.

Ainsi, une équipe d'agents municipaux a été présente pour assurer :

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le service, déjà existant avant la crise sanitaire, a connu une forte hausse :

- d'une part parce que nos bénéficiaires habituels ont augmenté la fréquence des repas,
- et d'autre part, parce que nous avons multiplié par 1,5 le nombre de nouveaux bénéficiaires.

LA LIVRAISON DE COURSES À DOMICILE

Un service de livraison de produits alimentaires et de première nécessité a été organisé pour les personnes isolées de 70 ans et plus qui ne pouvaient plus sortir.

Ce nouveau service a très bien fonctionné puisqu'il y a eu 103 inscriptions sur la période du confinement.

LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION DE MASQUES ANTI-PROJECTION

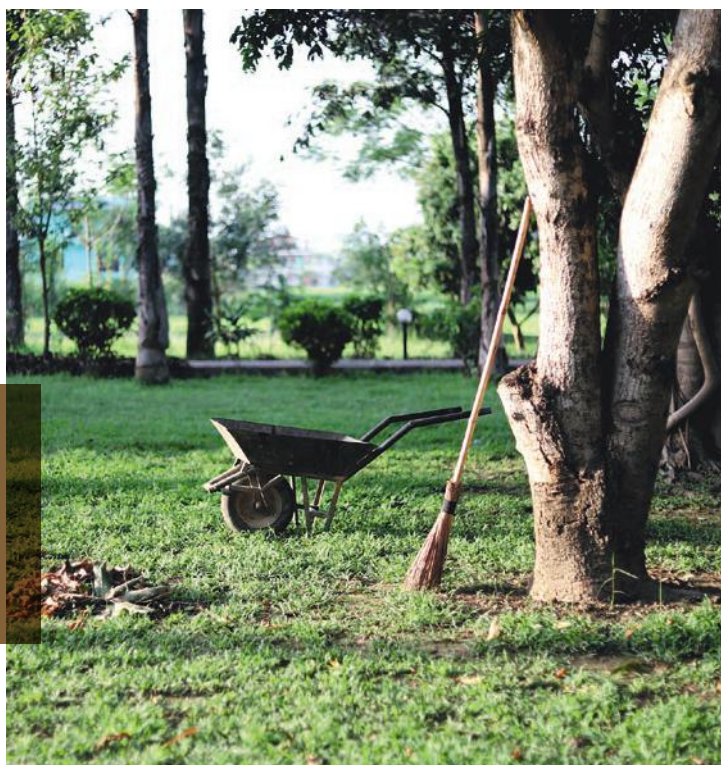
Le Maire, M. Richard BONNEFOUX et l'ensemble des élus, remercient **Chantal, Dominique, Michèle, Sylvie, Wendy et les adhérentes du Club Balade, couturières bénévoles**, qui n'ont pas hésité à donner de leur temps et de leur talent pour la confection des masques anti-projection.

L'ensemble du conseil municipal remercie, également, tous les anonymes pour les dons de tissu, ouate et élastique, matériaux indispensables pour la réalisation de ces masques.

Cette belle chaîne de solidarité a permis de distribuer **370 masques** aux personnes les plus fragiles de la commune.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Durant la période de confinement, un service de ramassage de déchets verts a été mis place pour les Ampuisais. Ce service a été énormément demandé puisque 118 inscriptions ont été recensées du 14 avril au 7 mai.





La rubrique santé



Infirmière libérale à Ampuis depuis 20 ans

Je tenais à vous annoncer, mon départ le 30 juin 2020.

Mes formations universitaires m'ont permis d'envisager le soin sous un nouvel angle et de donner une nouvelle orientation à ma carrière.

Je vais continuer mon cabinet d'hypnose thérapeutique au 33 boulevard des Allées sur Ampuis les jeudis, tout en conservant une activité d'infirmière. Il est important pour moi de mettre à la disposition des personnes âgées en EHPAD mes compétences aussi bien techniques que relationnelles.

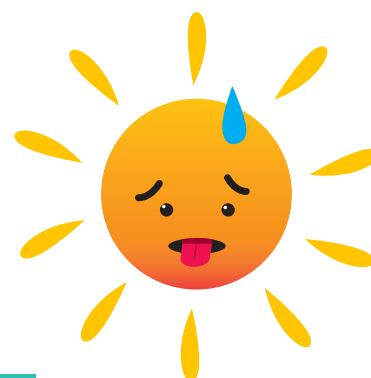
A cause de la crise sanitaire, mon cursus universitaire d'infirmière tabacologue se terminera qu'en fin d'année.

Je remercie avant tout les patients qui font la valeur de notre travail au quotidien, l'échange d'émotions et de moments de vies uniques.

Merci également à Magali GOFFOZ avec qui j'ai créé ce cabinet le 10 avril 2000 et à l'ensemble des collaborateurs qui nous ont rejoints.

Je terminerai en remerciant la municipalité d'Ampuis qui nous a soutenu et qui nous a permis d'intégrer la maison médicale.

Armelle CAZANAVE



Plan canicule 2020

Dans le cadre du plan canicule, le CCAS d'Ampuis tient un registre des personnes qui peuvent être contactées et aidées par la municipalité lors des fortes chaleurs.

QUI PEUT S'INSCRIRE :

- Les personnes de 65 ans et plus
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

L'inscription peut se faire à tout moment, à la Mairie, par la personne concernée ou son représentant légal. Cette inscription reste permanente.

Alors, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées. Pensez également à informer la Mairie des personnes, dans votre entourage, qui sont isolées. Nous prendrons contact avec elles.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

 Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000** (appel gratuit)

W-0314-001-003 - 20 avril 2020

Ambroisie à feuille d'armoïse :

La lutte se poursuit !

Depuis plusieurs années une lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoïse s'est mise en place afin de limiter la propagation et la pollinisation de cette plante. Cette espèce invasive fortement allergisante, déclenche chaque année, chez des milliers de personnes, des symptômes allergiques plus ou moins graves : rhinite, conjonctivite, laryngite, eczéma, urticaire ou asthme. La présence de quelques grains de pollens d'ambroisie par m³ d'air suffit à les déclencher.



ALORS COMMENT LUTTER CONTRE CETTE PLANTE PARTICULIÈREMENT PRÉSENTE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Ce que rappellent les arrêtés préfectoraux pris en Isère et dans le Rhône c'est que chacun peut et doit agir sur les terrains dont il a la jouissance.

Pour vous accompagner et suivre les actions mises en place pour cette lutte, chaque commune de Vienne Condrieu Agglomération a mis en place un référent.

Dans notre commune, il s'agit de Gilles Thollet.

Ces référents aidés de l'expertise de l'agglomération pourront vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à votre situation (terrain en construction, jardin en cours d'aménagement, terrain délaissé ...). Ils sont également amenés à surveiller le développement de la plante sur le territoire communal et à prendre en charge les signalements arrivés en mairie (voir encart une plateforme interactive pour signaler l'ambroisie).

Concernant le milieu agricole, un suivi spécifique et des conseils sont dispensés en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère. À ce sujet, on peut s'apercevoir de l'implication des agriculteurs de la commune qui mettent en place des traitements complémentaires pour contenir la levée de la plante et empêcher sa prolifération dans les chaumes.

Enfin ils suivent les actions du plan de gestion mis en œuvre sur les bords de routes communales.

Mais n'oublions pas que si les pouvoirs publics se mobilisent pour gérer cette problématique, la surveillance et l'action de tous reste indispensable.

UNE PLATEFORME INTERACTIVE POUR SIGNALER L'AMBROISIE

Depuis 2014, un nouvel outil est disponible pour aider au signalement de l'ambroisie. D'abord disponible en Rhône-Alpes il a été étendu à l'ensemble du territoire national.

Il s'agit d'une plateforme interactive destinée à enregistrer et suivre les signalements de la plante.

Chaque signalement fait à partir de l'un des médias déployés pour l'occasion (site internet, application mobile, adresse mail ou numéro de téléphone), sera transmis à la commune concernée qui s'attachera à vérifier le signalement (confusion fréquente avec l'armoïse annuelle) et à coordonner les actions de lutte nécessaires.

RENDEZ-VOUS SUR L'ADRESSE :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

REPÈRES

Le pic allergique se fait fin août début septembre, puisque cette plante annuelle germe au mois de mai et les premières fleurs apparaissent en juillet pour donner du pollen d'août à début octobre. Besoin de plus d'informations sur le cycle biologique de la plante et plus encore n'hésitez pas à aller consulter le site de l'Observatoire des ambrosies www.ambroisie.info.

Besoin de suivre le risque allergique rendez-vous sur le site du RNSA

<http://pollens.fr>

<http://ambroisie.air-rhonealpes.fr>

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Signalez sa présence grâce à **SIGNALEMENT AMBROISIE !**

Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**

par téléphone au 0 972 376 688 ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr

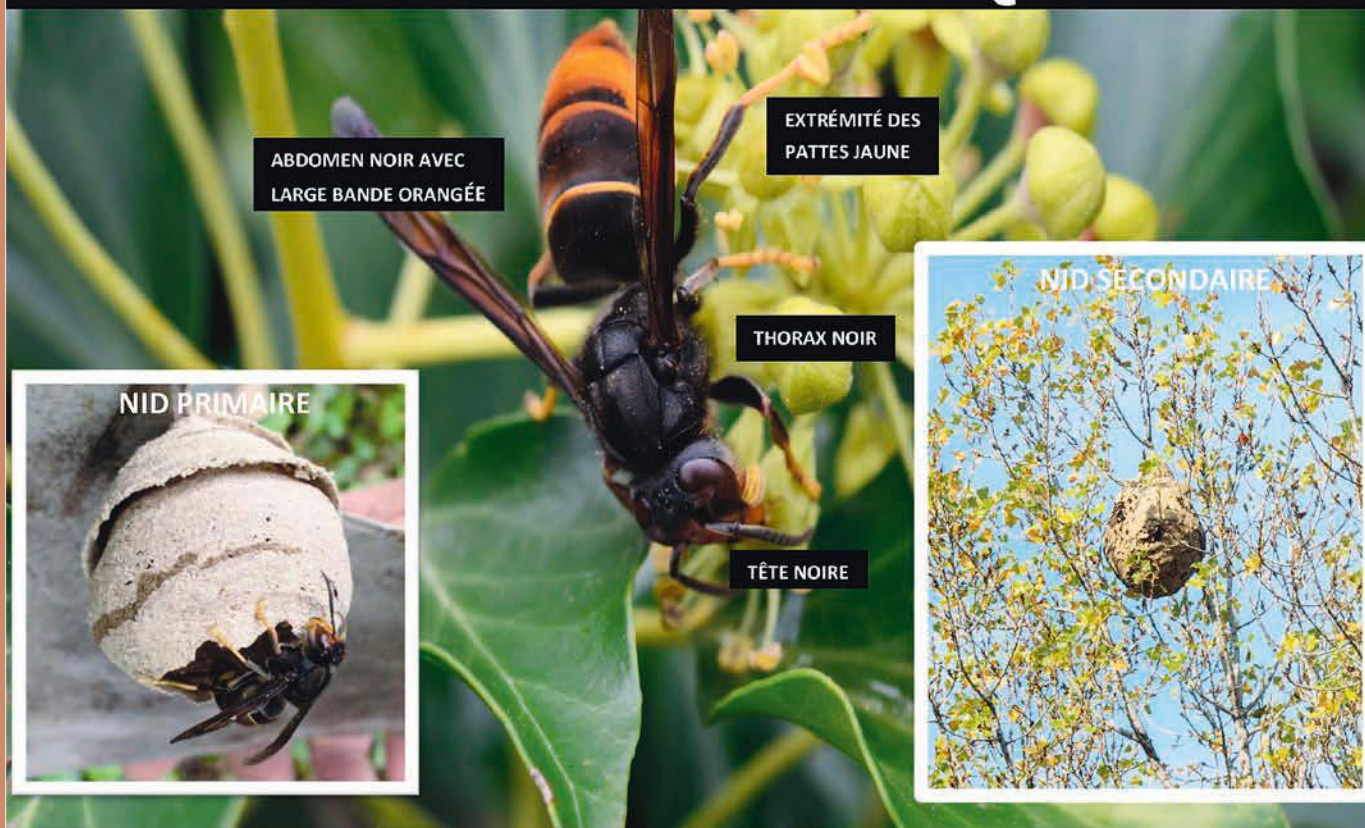
Application **SIGNALEMENT-AMBROISIE** disponible sur



La rubrique santé



LE FRELON ASIATIQUE



SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site **www.frelonsasiatiques.fr**

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



La rubrique infos brèves

La poste communique...



LA POSTE



Chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- **Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien**, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- **S'équiper d'une sonnette** permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- **Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.**

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dûs aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service

Service anim' jeunes (11-17 ans)

LE PROGRAMME DE CET ÉTÉ EST EN LIGNE !

Des activités sont programmées du 6 juillet au 7 août 2020 et du 24 au 28 août 2020 dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent pour lutter contre le coronavirus.

Une nouveauté cette année :

un stage gratuit « vacances apprenantes » pour tous les collégiens pour apprendre en s'amusant.

Si vous êtes intéressés par le détail des activités proposées, rendez-vous sur le lien du portail famille :

<https://animjeune.portail-defi.net>



Info Covid

Le feu d'artifice et le bal des classards sont annulés cette année ...



SIVU piscine de Loire-sur-Rhône

Du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 7 août inclus, du mardi au dimanche (fermé les lundis), la piscine sera ouverte de 9h00 à 18h30 par tranche de 1h30 sur réservation uniquement, sans cours d'aquagym.

Les plages d'ouverture seront donc les suivantes :

9h00 - 10h30 // 11h00 - 12h30 // 13h00 - 14h30

15h00 - 16h30 // 17h00 - 18h30

Le tarif pour les habitants de la Commune d'AMPUIS et des communes adhérentes au SIVU est de 3 € à partir de 4 ans.

Le tarif pour les autres communes extérieures au SIVU est de 4 € à partir de 4 ans.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au 04 72 24 06 23

13 personnes maximum, dans le respect des règles sanitaires par tranche de 1h30

Masque obligatoire de l'accueil aux vestiaires

Bonnet obligatoire.

Entrée côté FEMMES dans cabine individuelle numérotée.

Dans un sac personnel, descendre ses vêtements au bassin et déposer sur le banc réservé à cet effet.

Douche savonnée et contrôlée obligatoire

1h30 de baignade maximum.

Retour côté HOMMES dans cabine individuelle numérotée.

L'accès aux extérieurs est possible

En plus de ces préconisations, le règlement intérieur reste applicable.

Pas de chassé-croisé.

La désinfection est assurée pendant 30 minutes entre chaque vacation.

... Patience, Respect et responsabilité...

La Direction

Info Mairie

DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2020, NOUVEAUX HORAIRES
D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI ET MERCREDI	8h00-12h00	13h30-17h30
--------------------------	-------------------	--------------------

MARDI	8h00-12h00	
--------------	-------------------	--

JEUDI	8h00-12h00	
--------------	-------------------	--

 VENDREDI	8h00-12h00	13h30-16h30
------------------	-------------------	--------------------



Mairie Ampuis - Boulevard des Allées - Tél. 04 74 56 04 10 / Fax 04 74 56 12 54 / email : mairie@ampuis.com / site : www.ampuis.fr

Directeur de la publication : Richard BONNEFOUX - Coordinateur général : Olivier PASCUAL - Coordinatrice : Maryse FAURE

Photos : Municipalité Ampuis- unsplash - Conception graphique/impression : Imag'in création 69420 Ampuis - imprimé sur papier PEFC

